

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le programme Actee+ pour accélérer la transition écologique et énergétique

L'actuel programme CEE Actee 2, doté de 110 M€, vise à inciter les collectivités à la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics en :

- finançant une aide à la réalisation d'audits énergétiques (18 000 réalisés à mi-2022), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à la dotation en ressources humaines de collectivités incitées à mutualiser leurs actions pour une meilleure efficacité ;
- fournissant un support technique adapté pour inscrire les économies d'énergie des collectivités dans la durée.

En prolongeant le programme, qui sera doté de 220 M€, les collectivités pourront bâtir :

- des projets sur l'éclairage public (Lum'actee),
- la rénovation des piscines (Act'eau),
- les sous-programmes dédiés aux bâtiments classés ou de santé,
- les expériences d'effacement (Eff'actee) ou de sobriété.

<https://www.programme-cee-actee.fr/>

Le fonds vert au service de la sobriété

Un fonds dédié à la transition écologique dans les territoires, baptisé fonds vert, sera créé dès 2023.

C'est un soutien financier sans précédent qui permettra de soutenir à hauteur de 1,5 Md€ les projets portés par les collectivités.

Par exemple, le fonds financera les investissements des collectivités dans leur passage à l'éclairage LED ou dans leurs actions en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage...).

Les différentes mesures du fonds vert sont disponibles sur la plateforme aides territoires :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

L'ADEME partenaire des Collectivités

Pour mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la transition écologique et du développement durable sur vos territoires l'ADEME apporte conseils, aides, et financements dédiés aux collectivités.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>